

Cahier des Charges

Appel à candidature Départemental

**Prévention en EHPAD 2019**

Date de la publication :

1er août 2019

Clôture des dossiers :   
23 septembre 2019

Suivi par :   
Délégation Territoriale de la Meuse

1. Contexte

1. Les objectifs du PRS Grand Est 2018-2023 sont :

* **l’axe stratégique N°5 :** améliorer l’accès aux soins et l’autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.

Et plus particulièrement l’objectif 1: « Contribuer à la prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées » Afin de limiter l’entrée dans la dépendance des personnes âgées, les actions de prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées doivent être développées.

Objectifs complémentaires à ce parcours :

- Promouvoir la santé bucco-dentaire, auprès des aidants professionnels et non-professionnels, du secteur sanitaire et médico-social, des personnes âgées dépendantes

* **Axe stratégique N°1 :** Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé

Objectif 1-2 Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière

Objectif 1.3 Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire

1. Par ailleurs le schéma de l’autonomie du département de la Meuse prévoit de :

**Axe 1 :** Développer la prévention et le soutien aux aidants afin de mieux adapter la société aux besoins du public âgé et en situation d’handicap – Axe 1 :

**Fiche Action 3** : Prévenir et limiter l’entrée de l’handicap et favoriser le maintien de l’autonomie

**Action 4** : Favoriser le maintien de l’autonomie par la mise en place du programme de la conférence des financeurs

1. L’instruction n°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2019/100 du 25 avril 2019 relative aux orientations de l’exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées prévoit des financements complémentaires au titre du II de l’article R. 314-163 du CASF.

Ces financements au niveau national intègrent des crédits complémentaires dédiés à la prévention en EHPAD d’un montant de 30 M€ et pour la région Grand Est de 2.3 millions d’euros.

Ils peuvent être fléchés vers des actions ciblées sur la prévention de la dénutrition, l’activité physique adaptée, la santé buccodentaire, la prise en charge des troubles psycho-comportementaux et de la dépression, la prévention de l’iatrogénie médicamenteuse et le risque de chute.

**Ces actions, en priorité collectives, veilleront à entrer en cohérence avec les financements alloués dans le cadre des conférences des financeurs.**

2. Objectifs

L’objectif du présent appel à candidature est d’inciter les EHPAD à mettre en œuvre des projets de prévention comprenant les axes suivants :

* Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge de la **dénutrition** chez la personne âgée résidant en EHPAD,
  + Etablir un diagnostic et un suivi du poids, de l’IMC des personnes âgées de l’établissement
  + Développer la prévention, le repérage des problématiques de dénutrition auprès des professionnels, des aidants et des résidents
  + Informer les aidants et les résidents de facteurs de risque repérables ou nécessitant le recours aux soins spécialisés
  + Développer les formations actions « dénutrition » de l’ensemble du personnel
  + Développer des outils spécifiques de prévention de la dénutrition sur le territoire à l’usage du personnel et des résidents dans une démarche de promotion de la santé
  + Développer la prévention, le repérage des problématiques d’acuité visuelle vision des résidents pour leur permettre de mieux apprécier les mets proposés pour toutes leurs qualités organoleptiques
* Favoriser l’activité physique adaptée,
  + Créer des partenariats école /EHPAD pour proposer des actions collectives et intergénérationnelles en lien avec les thématiques, nutrition et activité physique adaptée
  + Mettre en œuvre des programmes d’activité physique adaptée autour de jardins partagés ou de parcours ludiques protégés favorisant les déplacements (marche / équilibre)
  + Inscrire au programme de formation continue du personnel de l’EHPAD, des formations spécifiques concernant la pratique d’activités physiques adaptées et le maintien des bons gestes au quotidien et de préférence en interprofessionnel.
* Suivre la santé bucco-dentaire des résidents,
  + Développer la prévention, le repérage des problématiques bucco dentaires des résidents
* Créer un environnement favorable à la prise des repas
  + Favoriser la nutrition par le plaisir de manger
  + Développer des  ateliers cuisine collectifs et inter générationnels dans l’établissement

3. Cahier des charges

# 3.1 La population cible

Sont concernés : les EHPAD

* les résidents (à la fois en tant que bénéficiaires et acteurs du projet),
* le médecin coordonnateur (diffusion des RBP, formation du personnel de l’EHPAD, mise en œuvre et surveillance régulière des RBP),
* le directeur de l’EHPAD (mise à disposition des moyens nécessaires : balances adaptées, etc.),
* toute l’équipe soignante de l’EHPAD et le personnel de restauration et en charge du suivi des repas,

# 3.2 Territoire concerné

Département de la Meuse

# 3.3 Porteur

# Le projet devra être proposé par un EHPAD ou des EHPAD d’un même gestionnaire.

# Le porteur pourra s’appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. (cf annexe 1 Bibliographie)

# Le porteur pourra travailler avec les acteurs du territoire concernés par ces thématiques (diététicien, médecin traitant, dentiste…)

# 3.4. Prérequis d’organisation et de fonctionnement

Les actions veilleront à suivre une **méthodologie de construction d’actions de prévention** :

1. Etablir un diagnostic (avec un T0 de la pesée par ex, il est important dans un projet relatif à la nutrition d’avoir un poids de départ…)
2. Engager un travail pluridisciplinaire et de coordination des intervenants
3. Définir des objectifs SMART (Spécifique Mesurable Atteignable Réaliste et défini dans le Temps)
4. Prévoir des indicateurs de suivi pour évaluer l’action en fin de projet
5. Proposer un montage financier lisible et détaillé faisant apparaitre la possibilité d’obtenir des co-financements (annexe 2 budget prévisionnel).

Le porteur devra s’assurer de l’appropriation du projet par l’ensemble des personnels concernés ainsi que par les autres acteurs ou partenaires en organisant des réunions d’information et de coordination.

Il est recommandé d’obtenir **l’aval du Conseil de la Vie Sociale de son établissement.**

Le projet s’étendra **sur deux ans** et devra comporter des **actions collectives**.

Les types d’actions éligibles sont :

- la formation/action des personnels sur la dénutrition et le repérage des problématiques bucco-dentaires

- des actions d’amélioration de la prise en charge et de prévention de la dénutrition (mise en place de la pesée mensuelle…)

- l’aménagement des locaux et des outils adaptés pour créer un environnement favorable à la prise de repas

- des actions favorisant l’alimentation plaisir : ateliers de cuisine collectifs intergénérationnel, repas du terroir etc…

- des actions collectives d’activités physiques adaptées

- la mise en place d’outils spécifiques pour le suivi par les équipes,

- la production de supports de communication adaptés.

Ne sont pas éligibles :

* Les actions exclusives d’activités physiques ne s’intégrant pas dans un programme global de santé (activité physique + nutrition)
* Les actions exclusives sur la thématique de la dénutrition/nutrition ne s’intégrant pas dans un programme global de santé (activité physique + nutrition)
* Les achats de compléments alimentaires
* Le financement des dépenses de personnel (remplacement de personnel en formation)
* Les actions ayant déjà bénéficié d’une autre source de financement
* Les actions événementielles reposant exclusivement sur un caractère festif

Le porteur pourra faire intervenir des partenaires extérieurs pour la conduite des formations ou de certaines actions.

# 3.5 Modalités de financement

Le budget du projet global doit permettre le financement des actions sur deux ans.

La subvention fera l’objet d’un seul versement fin 2019, elle fera l’objet d’une notification de la part de l’ARS.

Le porteur du projet devra tenir informé la Délégation territoriale de toute modification d’affectation des dépenses par rapport au budget prévisionnel validé .

# 3.6 Suivi de l’action et de l’activité

Il sera nécessaire de prévoir une période de T0 pour le recueil de l’ensemble des indicateurs.

Des indicateurs seront à déterminer en fonction des actions déployées.

Ci-dessous, une proposition d’indicateurs à moduler en fonction de l’action ou des actions mises en œuvre.

Un tableau de suivi des indicateurs est proposé en annexe 3. Ce tableau de suivi est à transmettre à la délégation territoriale de l’ARS après remplissage du T0 et en fin d’expérimentation à N + 2. Il conviendra cependant de remplir également les données en N +

1.

**Indicateurs sur la prévention, le dépistage et la prise en charge de la dénutrition chez la personne âgée résidant en EHPAD**

Taux et typologie des personnels formés

Taux de résidents pesés annuellement

Nombre de résidents dénutris (calcul IMC et surveillance de l’état nutritionnel : MNA : Mini Nutritional Assesment)

Taux d’évolution de la dénutrition

Nombre de prise en charge hospitalière pour une problématique de dénutrition

Nombre de fiches personnalisées sur le goût et la réticence alimentaire

**Indicateurs sur la nutrition par le plaisir de manger et les rencontres intergénérationnelles dans le cadre de projets collectifs**

Nombre et typologie des personnels formés

Nombre d’action mises en œuvre sur le plaisir de manger par typologie d’action

Nombre de rencontres ou de repas festifs dans l’année

Nombre d’ateliers culinaires

Nombre et profil des invités extérieurs qui partagent les repas

Questionnaire de satisfaction

**Indicateurs sur l’activité physique adaptée**

Nombre et typologie des personnels formés

Nombre d’ateliers mis en place

Evolution du nombre de participants sur les deux ans

Amélioration perçues par les professionnels sur les capacités des résidents

Pérennisation de l’action

**Indicateurs sur santé bucco-dentaire des résidents**

Nombre et typologie des personnels formés

Nombre de bilans bucco-dentaires

Nombre de visites accompagnées chez le chirurgien-dentiste

**Indicateurs sur l’aménagement des locaux**

Nature des réaménagements

Nombre de réaménagement spécifique de la salle de restauration

**Indicateurs de suivi financier**

Tableau de suivi des crédits année fin de projets N et N+1 (annexe 2)

4 Procédure de l'appel à candidature

# 4.1 Publicité et modalités d'accès

L'appel à candidature fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'ARS :

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

et du conseil départemental :

www.meuse.fr

# 4.2 Calendrier

* Publication de l’appel à candidature : 1er août 2019
* Délai pour le dépôt des dossiers : 23 septembre 2019
* Instruction des candidatures et décision : 30 octobre 2019
* Démarrage : Janvier 2020

# 4.3 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants de façon claire, précise et argumentée et reprendre a minima le plan suivant :

* **L’identification du porteur de projet**

Nom de l’EHPAD, Adresse, N° FINESS :

Capacité installée en hébergement complet :

Capacité installée en hébergement temporaire :

Nombre de places en accueil de jour :

Capacité installée en unité protégée (unité Alzheimer) :

Date du dernier arrêté d’autorisation :

Date de la dernière convention tripartite/CPOM :

Dernier GMP validé et date validation :

Dernier PMP validé et date validation :

Nom et coordonnées téléphoniques et mail du Directeur, du Médecin Coordonnateur et de la personne responsable du dossier :

* **Un descriptif du projet global sur les thématiques retenues (dénutrition, activité physique adaptée, bucco-dentaire)**
* Description générale du projet
* Description détaillée par thématiques précisant les objectifs, les moyens mis en œuvre, le suivi et l’évaluation des actions
* **Les partenariats développés dans le cadre du projet**
* **Les modalités et un calendrier de mise en œuvre détaillée**
* **Un budget prévisionnel**

# 4.4 Modalités de réponse

Les dossiers de candidature devront être adressés par voie électronique à l’adresse suivante

ars-grandest-dt55-medico-social@ars.sante.fr

**au plus tard le 23 septembre** **2019** **à minuit.**

Si vous ne pouvez pas transmettre ce dossier électroniquement, il peut être transmis à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Grand-Est

Délégation territoriale de la Meuse

Site Notre Dame

11 rue Jeanne d’Arc

CS 50549

55013 BAR LE DUC Cedex

Toutes les questions relatives à cet appel à projet devront être formulées via l’adresse :

ars-grandest-dt55-medico-social@ars.sante.fr

en laissant vos coordonnées précises pour la réponse.

**Annexe 1 – Bibliographie (Recommandations et guide)**

<https://www.mangerbouger.fr/PNNS/Le-PNNS/Le-PNNS-2011-2015> Programme national nutrition santé (PNNS)

<http://www.mangerbouger.fr/content/download/3819/101737/version/3/file/941.pdf>

<https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/denutrition_personne_agee_2007_-_recommandations.pdf> Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée 2007

<https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/denutrition_personne_agee_2007_-_argumentaire.pdf> Recommandations professionnelles

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/959.pdf>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recueil_EHPAD-2.pdf> Recueil d’actions pour l’amélioration de l’alimentation En établissements hébergeant des personnes âgées ministère de l’agriculture et de la foret

<http://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/referentiel_nutrition_web_2016.04.pdf> Ensemble, les caisses de retraite s’engagent Référentiel Nutrition

<https://www.sfdiabete.org/files/files/JNDES/2019/8_mced95_delarue.pdf>Les nouveaux critères de diagnostic de la dénutrition de l’adulte

<https://documentation.ehesp.fr/memoires/2016/mip/Groupe31.pdf> « La nutrition en EHPAD, un enjeu de santé publique en recherche d’efficacité » EHESP – Module interprofessionnel de santé publique – 2016

<https://www.promosante-idf.fr/dossier/nutrition/methodes> Construire un projet en s'appuyant sur des méthodes éprouvées favorise l'atteinte des objectifs. Présentation de méthodologies générales en promotion de la santé, et des spécificités pour les projets liés à la nutrition (alimentation et/ou activité physique

Comité Gérontologique des Réseaux Grand Est (COGEREGE)

**Buccodentaire**

<https://www.ufsbd.fr/espace-public/formations-medico-social/> site de l’UFSBD

[https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-3-page-73.htm#](https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-3-page-73.htm) Importance de l'état bucco-dentaire dans l'alimentation des personnes âgées [Edmée Bert](https://www.cairn.info/publications-de-Edm%C3%A9e-Bert--62076.htm) et [Agnès Bodineau-Mobarak](https://www.cairn.info/publications-de-Agn%C3%A8s-Bodineau-Mobarak--62077.htm)

<http://www.ufsbd.fr/wp-content/uploads/2016/08/fiche-conseil-PERSONNES-AGEES-avec-video-.pdf> Fiche conseil

<http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Newsletter/2013/01/ehpad.pdf> Les soins d'hygiène bucco-dentaire et prothétique dentaire et prothétique en EHPAD : du protocole à l'évaluation

**Annexe 2 Budget prévisionnel**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CHARGES** | **Montant** | **PRODUITS** | **Montant** |
| CHARGES DIRECTES |  | RESSOURCES DIRECTES |  |
| **60 – Achats** |  | **70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services** |  |
| Prestations de services |  | **74- Subventions d’exploitation[2]** |  |
| Achats matières et fournitures |  | Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) |  |
| Autres fournitures |  | * ARS |  |
| **61 - Services extérieurs** |  | * Préfecture |  |
| Locations |  | * Cohésion sociale – Jeunesse Sport |  |
| Entretien et réparation |  | * Agriculture |  |
| Assurance |  | * Autres (à préciser) |  |
| Documentation |  | Région(s) : |  |
| **62 - Autres services extérieurs** |  | - Conseil régional … |  |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires |  | Département(s) : |  |
| Frais de gestion |  | - Conseil général … |  |
| Publicité, publication |  | Intercommunalité(s) : EPCI |  |
| Déplacements, missions |  | - |  |
| Frais postaux et téléphone |  | Commune(s) : |  |
| **63 - Impôts et taxes** |  | - CCAS… |  |
| Impôts et taxes sur rémunération, |  | Organismes sociaux (détailler) : |  |
| Autres impôts et taxes |  | - Régime Local d'Assurance Maladie |  |
| **64- Charges de personnel** |  | - CAF, CARSAT, CPAM, Mutualité… |  |
| Rémunération des personnels |  | Fonds européens |  |
| Charges sociales |  | L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés) |  |
| Autres charges de personnel |  | Autres établissements publics |  |
|  |  | Aides privées |  |
| **65- Autres charges de gestion courante** |  | **75 - Autres produits de gestion courante** |  |
| **66- Charges financières** |  | Dont cotisations, dons manuels ou legs |  |
| **67- Charges exceptionnelles** |  | **76 - Produits financiers** |  |
|  |  | **77 - Produits exceptionnels** |  |
| **68- Dotation aux amortissements** |  | **78 – Reprises sur amortissements et provisions** |  |
| CHARGES INDIRECTES |  |  |  |
| **Charges fixes de fonctionnement** |  |  |  |
| **Frais financiers** |  |  |  |
| **Autres** |  |  |  |
| **TOTAL DES CHARGES** |  | **TOTAL DES PRODUITS** |  |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES |  |  |  |
| **86- Emplois des contributions volontaires en nature** |  | **87 - Contributions volontaires en nature** |  |
| 860 Secours en nature |  | 870 Bénévolat |  |
| 861 Mise à disposition gratuite de biens et prestations |  | 871 Prestations en nature |  |
| 862 Prestations |  |  |  |
| 864 Personnel bénévole |  | 875 Dons en nature |  |
| **TOTAL (total des charges + compte 86)** |  | **TOTAL (total des produits + compte 87)** |  |

**Annexe 3 Tableau de suivi des indicateurs**

